

chambre de l'appellant et l'a trouvé pris avec l'intimé, le défendeur saisit le demandeur à la gorge, il demandoit souvent à manger et personne ne lui en donnoit, il n'y avoit rien dans la maison, *le défendeur vivoit aux patates.*

Transquestionné.—Lors de l'assaut en Juin dernier le demandeur ne me paroissoit point avoir bu, lorsqu'il n'y avoit rien dans la maison, c'étoit avant la dernière récolte : le demandeur me donnoit à manger quand il en avoit : depuis la St. Michel dernier le défendeur a livré au demandeur une demi-douzaine de tasses, un chaudron, des assiettes, des terrines et du bled.

Pierre Cormier, gendre du demandeur, dépose que l'été dernier Pierre Poulet l'a envoyé porter de la viande au demandeur qui étoit bien malade au lit. "Il m'a paru dans la misère; je lui portois à manger deux ou trois fois par semaine, il me paroissoit sobre."

Pierre Lor dépose :—J'ai eu occasion de me trouver plusieurs fois chez les parties. En Juin dernier le demandeur en revenant des Vêpres a dit qu'il n'avoit pas mangé depuis le *lendemain au soir* : le demandeur a demandé à manger, la femme du défendeur a été lui chercher un morceau de viande gros, comme un œuf, lorsque le demandeur eut fini de manger, il a poussé l'assiette qui a tombé à terre et s'est cassée; le défendeur a été immédiatement trouver le demandeur et après avoir parlé ensemble, je me suis retourné, et ils étoient pris,—*ils se tenoient à la poitrine.*

Transquestionné.—Lorsque le demandeur m'a dit, qu'il n'avoit pas mangé depuis le lendemain, il ne me paroissoit pas avoir bu.

Antoine Hamel dépose du même fait que les deux précédens témoins, mais dit que c'étoit en *Juillet* et que le demandeur étoit dans sa chambre et *le défendeur aussi*, le défendeur a pris le demandeur à la gorge ou à la poitrine et l'a jetté à terre.

Transquestionné.—Le demandeur ne paroissoit pas avoir bu.

Pierre Poulet dépose de l'état de pauvreté du demandeur l'Été dernier et que le défendeur ne lui donnoit que du pain —N. B. Ceci est avant les récoltes, dans le tems où il est prouvé que le défendeur vivoit aux patates.

Jean Bte. Rouleau dépose qu'en Février dernier, étant invité à souper chez le défendeur, le demandeur demanda à se mettre à table, et que la femme du défendeur le refusa, "le demandeur étoit alors *sobre*, elle chanta une chanson dans laquelle il y avoit des injures contre le demandeur. En Août dernier le défendeur et sa femme sont venus chez moi, le demandeur étoit alors malade, elle me dit que le demandeur se portoit mieux : ma femme a répondu qu'il étoit venu chez moi *hier* et avoit dit qu'il espéroit vivre encore trente ans. La femme du défendeur a répondu, "Si je croyois qu'il passeroit dix ans, je lui ferois *manger de la carotte à moreau*, je l'empoisonnerois." Le défendeur étoit présent et il a ri de cela."

Marie Bergeron, femme du précédent témoin confirme ce témoignage, excepté qu'elle ne dépose pas que le défendeur *y fut présent.*

Augustin Richard dépose qu'en Mars 1816 le défendeur lui a dit que le demandeur vouloit avoir son bien; il me dit que son père étoit ivrogne; il m'a dit qu'il avoit serré son père et le serreroit encore.

Preuves du défendeur (Intimé).

Daniel McDonald, âgé de 50 ans.—Je connois le défendeur pour un homme sobre, tranquille et humain. *Je connois le demandeur pour un ivrogne.* Le demandeur est plus souvent enivré que sobre. *Il y avoit une forte disette en Juillet dernier dans la paroisse St. Grégoire.* Le défendeur s'en est senti comme les autres.

Antoine Derosier, vicillard de 74 ans, dit : En Février 1816 je me suis trouvé chez le défendeur, c'étoit dans la nuit, *le demandeur a arraché un chassiss, l'a jetté à terre et l'a cassé.* Il étoit ivre. Le demandeur depuis quelques années s'est abandonné à la boisson : il est souvent ivre : je suis son voisin et